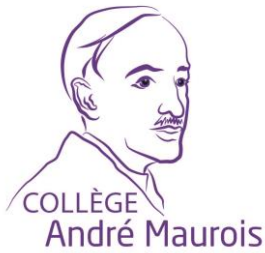


## PROCÈS VERBAL

de la séance du Conseil d'Administration  
du Lundi 15 février 2016  
de 18 H 30 à 21 H 45



91360 EPINAY-SUR-ORGE

Académie de Versailles

Département de l'Essonne

### ***La Principale***

Téléphone  
01.69.09.06.00

Télécopie  
01.69.09.02.15

Courriel  
[910017z@ac-versailles.fr](mailto:910017z@ac-versailles.fr)

Rue du Mauregard

91360 Epinay sur Orge

### **Liste des membres présents :**

Madame Guicquéro, Principale,  
Monsieur Espada, Principal adjoint,  
Madame Boussik, Gestionnaire,  
Madame Vince, CPE,  
Monsieur Caul-Futy, enseignant,  
Madame Duval, enseignante,  
Madame Robineau, enseignante,  
Madame Montreuil, enseignante,  
Madame Chodkiewicz, enseignante,  
Madame Baptista-Lapitre, enseignante,  
Madame Crozes, enseignante,  
Monsieur Chollet, parent d'élève,  
Madame Magnier, parent d'élève,  
Madame Roch, parent d'élève,  
Madame Guilliot, parent d'élève,  
Madame Barera, parent d'élève,  
Madame Crochet, parent d'élève,  
Madame Smadja, parent d'élève,  
Monsieur Terrand, délégué élève,

### **Membre consultatif :**

Madame Badouix, Conseillère Municipale

**Ordre du jour :**

- 1) Vote pour le compte-rendu du CA du 30/11/2015.
- 2) Vote pour le tableau de répartition des moyens donnés (TRMD).
- 3) Vote pour deux nouvelles actions « Mieux se former au collège » et demande de subvention.
- 4) Vote pour la signature de la convention agence comptable.
- 5) Vote le nouveau contrat de maintenance matériel de cuisine.
- 6) Vote pour l'intégration des différents reliquats de plus de 4 ans.
- 7) Vote pour les tarifs des différentes dégradations ou pertes.
- 8) Information sur la subvention fonds sociaux.
- 9) Information sur la subvention « manuels scolaires ».
- 10) Question diverses.



La présidence du conseil est assurée par Me Guicquéro, Principale. Le secrétariat de séance est assuré par M. Espada, principal adjoint, représentant des personnels de direction.

La Présidente,

Le Secrétaire,

# Compte rendu du Conseil d'Administration du 16 février 2016

Le quorum étant atteint (19 votants) la séance débute à 18h30.

Mme Guicquéro informe les membres du CA que l'ordre du jour doit être modifié :

- Le point 6 est rajouté : Vote de 2 conventions
- Le point 6 devient le point 7,
- Le point 7 devient le point 8,
- Le point 8 devient le point 9,
- Le point 9 devient le point 10,
- Et le point 10 devient le point 11.

## **1. CR du CA précédent :**

Les membres du CA ont été destinataires du compte rendu du CA du 30 novembre 2015.

Une remarque d'un parent d'élève (Monsieur Chollet) indique qu'ils n'ont pas été réceptionneurs de la motion présentée (à l'oral) par les enseignants.

Me Guicquéro rappelle aux membres de l'assemblée que ledit document n'a point été envoyé en tant que pièce jointe au compte-rendu du CA puisqu'une motion n'est en rien un document officiel. De plus, elle précise qu'aucun des enseignants élus ne lui a transmis cette motion et que, par conséquent, il lui a été impossible de la faire transiter aux parents demandeurs. L'erreur ne peut lui être imputée.

Madame Montreuil, élue enseignante, souhaite alors préciser que par manque de communication (interne) aucun des représentants ne lui a transmis, mais que rapidement ils le feraient.

Contre : 0      Abstention : 6      Pour : 13

Approbation du CR du CA du 30 novembre 2015.

## **2. Tableau des Répartitions des Moyens Donnés (TRMD) :**

Le collège a reçu une Dotation Horaire Globale (DHG) de 735 heures dont 727 heures décomposées de la sorte en 693 Heures Postes (HP) et 34 Heures Supplémentaires Année (HSA) + 8 Indemnités pour Missions Particulières (IMP).

Me Guicquéro commence par expliquer le fonctionnement du tableau de répartition de la DGH concernant les demandes des enseignants par discipline. Madame la Principale poursuit sa lecture analytique (matière par matière) et précise toutes les demandes enseignantes. Quand toutes les doléances horaires sont posées, elle fait le constat que son reste est négatif. Elle devrait utiliser 34.5 heures de plus, ce qui n'est pas concevable. Donc, elle doit faire des choix !

19 :40 – l'élue collégienne quitte l'assemblée, le nombre de votants est de 18 dès lors.

Me Guicquéro passe au tableau de répartition de la DGH qu'elle a choisi de présenter aux membres du Conseil d'Administration et présenter au vote.

### Explication de la grille 2016/2017 :

Pour chaque niveau, sur les trois premières lignes, apparaissent le nombre de classes (Divisions), le nombre attendu d'élèves (Effectif prévu par la Direction Académique = 654 élèves) puis l'effectif moyen prévu par division (effectif/div). Ainsi, pour le niveau 6ème, 6 classes pour les 158 élèves attendus, ce qui donnera 26 élèves en moyenne par classe. En ce qui concerne l'effectif total attendu, le collège perd encore à la rentrée prochaine 25 élèves : 654 élèves prévus en 2016/2017 contre 679 élèves en 2015/2016.

Au-dessous apparaissent 4 colonnes :

- la colonne « H élèves » correspond à l'horaire réglementaire légal qui doit être donné aux élèves par discipline. Comme vous pouvez vous en apercevoir, l'horaire minimum est appliqué dans l'ensemble des niveaux.

- la colonne « H profs » renseigne sur l'horaire donné aux enseignants par matière. Ces heures vont permettre aux enseignants d'accueillir les élèves en groupes à effectifs réduits ou encore en co-enseignements.
- Les heures supplémentaires professeurs ont été positionnées en fonction des demandes des différentes équipes disciplinaires et en fonction des changements liés à la réforme du collège. Les enseignants de français et de mathématiques vont bénéficier d'heures supplémentaires sur l'ensemble des niveaux. En anglais sur le niveau 3ème et en LV2 espagnol et allemand pour permettre aux élèves qui n'auront pas bénéficié de la réforme de ne pas être pénalisés et ainsi pouvoir pratiquer l'oral dans de bonnes conditions. Le professeur d'allemand bénéficie de 0.5 h en plus que les collègues d'espagnol car il va accueillir des élèves en 4ème qui débutent l'allemand LV2 alors que les autres élèves ont commencé à pratiquer cette langue depuis la 6ème. Les professeurs de physique et de technologie vont pouvoir avoir des groupes à effectifs réduits sur le niveau 4ème et les professeurs de SVT sur le niveau 6ème.
- En EPS, 1h a été attribuée pour permettre à un enseignant de faire du co-enseignement et 2 HSA seront transformées en HSE pour permettre aux élèves non nageurs de 6ème de se rendre à la piscine.
- 5 heures de latin ont également été positionnées en 5ème, 4ème et 3ème et 3 enseignants du collège (1 professeur d'histoire/géographie, 1 professeur d'anglais et 1 professeur de lettres modernes) encadreront l'EPI (enseignement pratique interdisciplinaire) obligatoire « Langues et Cultures de l'Antiquité » (LCA) pour permettre à l'enseignement de complément latin d'exister au collège à la rentrée 2016.
- la colonne « AP » (accompagnement personnalisé) indique dans quelles disciplines l'accompagnement personnalisé sera mis en place.
- La colonne « Total » correspond au nombre d'heures par discipline et par niveau.

En additionnant toutes les heures d'enseignement par niveau, on obtient la colonne « Total » qui donne le volume des heures à assurer devant élèves soit 702.50 heures. A ces heures, il faut ajouter les heures statutaires (heures de labo en svt et physique, heures unss, la chorale (1h donnée au collège) ce qui nous fait un total de 723.5h (colonne TOTAL 723.5+reste 3.5 = 727 + 8 IMP = 735 Heures = notre DGH.

Pour information :

Les heures statutaires font parties de la dotation et il nous est demandé, dans la mesure du possible de verser ces heures statutaires dans les services des enseignants en HSA.

Elles doivent être effectuées par les professeurs de SVT, Physique et EPS titulaires au collège.

Les apports en heures postes (= horaires de travail par professeur) apparaissent au-dessous de la colonne « Professeurs » en autant de fois que d'enseignants.

Les temps pleins doivent effectuer au moins 18h00 de cours hebdomadaires devant élèves (ou 20h00 pour les professeurs d'EPS et 15 heures pour les professeurs agrégés, 17 heures en EPS); les temps partiels se répartissent entre 12h et 16h00 de cours devant élèves.

Petit rappel : les professeurs à temps partiel ne peuvent se voir attribuer d'HSA.

Donc, au total les professeurs couvrent 639.80 heures (colonne Total apport) sur les 723.50 heures à effectuer.

Il reste donc 83,70 heures à couvrir : elles seront pour partie effectuées par nos professeurs sous forme d'heures supplémentaires années «HSA» et, pour le reste, par des professeurs extérieurs au collège qui viendront effectuer une partie de leur service au collège André Maurois (colonne « BMP », Bloc de Moyens Provisoires).

La dotation qui nous a été attribuée est de 735 heures avec obligation d'assurer au moins 34 heures supplémentaires années (HSA) et d'utiliser au maximum 693 HP (Heures postes).

Notre rapport heures par élève (H/E) est de 1.124 ce qui est supérieur à l'an passé.

La structure de l'établissement n'est pas modifiée. La structure comportera donc pour l'année 2016/2017 25 divisions. Ces 25 classes accueilleront en moyenne 26.16 élèves par classe ce qui est très appréciable.

Une fois la structure établie, il reste à répartir les heures par disciplines. Cette répartition est largement tributaire du volant d'heures supplémentaires années (HSA) imposées.

Le volume d'heures supplémentaires années est de 4.63% : ce pourcentage est peu élevé par rapport aux autres établissements puisque les taux d'heures supplémentaires années fixés pour le département pour la rentrée 2016 sont pour les collèges de 6.14%.

Me Guicquéro rappelle que les professeurs à temps partiel ne peuvent se voir attribuer d'HSA : 10 professeurs de l'établissement sont concernés.

Certaines disciplines ne sont encadrées que par 1 ou 2 enseignants, c'est le cas de l'allemand, l'espagnol, la SVT, la physique, la technologie, les arts plastiques et l'éducation musicale. Ils ne peuvent donc pas non plus absorber un grand nombre d'HSA.

Nous arrivons donc au 0 qui apparaît en rouge dans la ligne latin dans la colonne professeur. Me Guicquéro rappelle que depuis son arrivée au collège, elle a de nombreuses fois alerté les membres du CA qu'il y avait un nombre important de professeurs de lettres dans cet établissement.

Elle a réussi jusqu'à présent à maintenir tous les postes de lettres en faisant le choix de rajouter aux horaires obligatoires des heures de « français remédiation » depuis deux ans pour un total de 19h pour l'année scolaire 2015/2016 ce qui équivalait à plus d'un poste de titulaire.

Les changements des programmes de toutes les disciplines pour la rentrée 2016 et les demandes pédagogiques des équipes disciplinaires pour mettre en place la réforme du collège l'amène aujourd'hui à faire des choix pédagogiques différents.

Choix effectués pour la rentrée 2016 :

- Les Heures professeurs en français, mathématiques, SVT, Physique, technologie et langues.

En lettres classiques, nous avons deux enseignants pour un besoin en latin de 5H et de 13h de français ce qui nous fait donc un besoin de 18H (= 1 poste).

Le 2ème poste de lettres classiques ne peut donc être maintenu. Ce professeur bénéficiera d'une mesure de carte scolaire (= 1000 points) pour être affecté dans un autre établissement. Il n'est bien entendu jamais satisfaisant d'être dans l'obligation de supprimer un poste et donc de voir partir un collègue mais sans suppression de ce poste on ne peut répondre à l'obligation qui nous est faite d'absorber 34 HSA et de répondre aux demandes des enseignants.

La solution pour ne pas le supprimer serait de ne pas attribuer d'heures supplémentaires aux autres professeurs des autres disciplines mais ce qui aurait pour conséquence la suppression d'autres postes dans d'autres disciplines.

De plus, cette solution ne permettrait pas la mise en place des dispositifs pédagogiques que Madame Guicquéro nous présente ce soir dans ce TRMD.

Moyennant quoi, l'obligation d'assurer au moins 34 heures supplémentaires années (HSA) est respectée puisque nous arrivons à 34,2 HSA et au maximum 693 heures postes (HP) puisque nous arrivons à 692.8 HP.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme au collège : Me Guicquéro informe les membres du CA qu'il nous reste encore beaucoup à faire :

Maintenant que la répartition de la dotation horaire allouée est effectuée, les enseignants doivent maintenant choisir les thèmes des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) qu'ils vont proposer aux élèves par niveau à la rentrée 2016.

Une fois ces thèmes choisis ils devront choisir en fonction des nouveaux programmes quelles sont les disciplines qui se chargeront de les encadrer pour permettre aux enseignants de commencer à travailler sur ces projets interdisciplinaires.

Le Recteur et les inspecteurs pédagogiques nous ont demandé de réunir les enseignants en conseils d'enseignement (certains ont déjà eu lieu d'autres vont avoir lieu dans les mois à venir). Une 2ème réunion de travail doit également se tenir entre le mois de mars et avril en présence d'un Inspecteur.

De plus, Madame la Cheffe d'établissement rappelle qu'il est prévu, courant mi-avril, une réunion de travail (Bassin de Savigny) entre Personnels de Direction et les Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN) pour la mise en place de la liaison Ecole-Collège.

En complément, en s'appuyant sur le courrier ayant pour objet : Budgets d'enseignement 2016 du second degré Me Guicquéro rappelle que pour la rentrée 2016, notre établissement ne doit consommer que 4.63% d'HSA alors que pour l'ensemble des établissements de ce département, la moyenne est de 6.14%. De fait, Madame la Principale n'a pas souhaité poursuivre sa démarche, auprès des services de l'Education nationale de l'Essonne, pour demander à modifier un volant supplémentaire d'HSA en HP.

Madame Crozes, élue enseignante, demande des précisions sur ce pourcentage d'utilisation des HSA au regard de quel volume horaire global il a été calculé.

Madame la Principale précise que ces 4.63% ont été calculés sur le volume de 735 heures (soit 727 h + 8 IMP).

Madame Montreuil s'étonne de l'agglomération des IMP au volume horaire global. Madame Guicquéro rappelle à l'ensemble des membres de l'assemblée que des IMP sont l'équivalent d'une somme d'argent (bien qu'elles aient le nom d'indemnités et non heures), qu'elles remplacent certaines HSA et que, par conséquent, elles ne sont pas transformables, de fait, en heures postes. Toutefois, ces Indemnités sont régies par certaines obligations (1 IMP pour le coordonnateur de Technologie, 1 IMP pour le coordonnateur d'EPS – plus de 5 enseignants dans cette discipline) et que pour le restant, elle est seule décideuse de l'attribution aux personnes qu'elles souhaitent « récompenser » pour leur investissement pédagogique au sein de notre établissement. Pour autant, elle échange avec les membres du Conseil Pédagogique et informe de sa répartition à la commission permanente puis au Conseil d'administration. De fait, Madame la Principale tient à affirmer que ce principe de rétributions pédagogique et éducative permet ainsi une plus grande transparence et traçabilité pour tous ceci afin de faire montre auprès de la communauté scolaire de non favoritisme avéré.

Une élue parents pose la question du pourquoi ne pas avoir proposé d'initiation au latin dès la classe de 6° ?

Madame la Principale rappelle qu'une fiche de vœux parentaux (préparation rentrée scolaire 2016-2017 pour les futurs élèves de 5° et de 4°) a été distribuée afin qu'elle puisse commencer à établir des projections en termes de volumes de répartitions élèves sur les différentes offres linguistiques au sein de notre établissement.

Madame la Principale prend acte de cette proposition mais rappelle, qu'avant cette distribution, aucune des deux enseignantes de lettres classiques ne s'était proposée et que de plus, aucune d'entre elles, ne souhaitait s'investir pour mettre en place un Enseignement Pratique Interdisciplinaire de Langue et Culture de l'Antiquité (EPI LCA) lors de la prochaine rentrée scolaire alors que ce type d'enseignement aurait pu être un véritable « tremplin » et levier pédagogique pour nombre d'élèves de 5° dans l'initiation et la découverte d'une langue ancienne.

Madame Guicquéro tient cependant à préciser que dans cette version de répartition des moyens horaires, l'enseignement du latin perdurera puisque depuis peu, trois enseignants non latinistes (lettres modernes, anglais et histoire-géographie-EMC) proposent d'œuvrer dans cet EPI LCA au travers de la découverte de la tapisserie de Bayeux. De fait, un enseignement de complément de LCA pourra ainsi voir le jour.

Une élue parents pose la question du pourquoi plus d'heures données que prévues (dotation horaire globale majorée de 2.45h par groupes de 30 élèves).

Madame la Principale souhaite donner quelques précisions sur cette dotation en regard des heures attribuées pour la rentrée 2016-2017. En effet, cette dotation globale a pu être proposée car Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) souhaite pouvoir mieux équilibrer au sein de ce département les différentes dotations attribuées aux établissements de même catégorie.

Une élue parents demande alors qu'est-ce qu'il en sera pour la rentrée 2017 ?

Madame la cheffe d'établissement annonce que Monsieur le DASEN poursuivra cette quête des horaires supplémentaires annuels (HSA) distribués afin de proposer un lissage auprès de tous les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) pour assurer une mise en place de la réforme du collège réussie.

Madame Guicquéro poursuit son analyse sur le positionnement de ces différents choix, discipline par discipline et rappelle qu'elle doit, par exemple, pour la discipline lettres modernes, conserver 3h afin que si une professeure agrégée souhaiterait muter (non connaissance des vœux à ce jour) afin de proposer un positionnement d'un certifié, soit 18h.

Madame Chodkiewicz, élue professorale, pose la question alors du pourquoi avoir dédoublé en allemand et espagnol (LV2) et non en anglais ?

Madame la Principale lui répond qu'au regard du niveau cité et en fonction des aménagements horaires proposés par la loi sur la réforme du collège concernant les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> LV2, il était préférable que nos élèves puissent ainsi bénéficier d'horaires groupes plutôt que d'horaires classe favorisant ainsi une meilleure approche de l'oralité.

Pour ce qui est de la suppression du poste de lettres classiques, Madame la Cheffe d'établissement rappelle encore que cette annonce avait été faite par ses soins depuis plusieurs années (trop grand nombre d'enseignants de lettres dans cet établissement) et que l'année précédente, dans l'établissement du TRMD, force est de constater qu'elle s'était « battue » pour défendre ce même poste tout en privilégiant certains choix horaires en sa faveur. Pour autant, si les membres de ce Conseil souhaitent proposer d'autres orientations, Madame la Cheffe d'établissement est prête à entendre ces doléances dans la limite de la faisabilité horaire imposée ; à savoir, respecter une absorption des 34 HSA, tout en atteignant les 693 HP maximales.

Madame Montreuil souhaite prendre la parole quant à la suppression du poste de lettres classiques au sein de cet établissement. En effet, après la déception, le désespoir et le fait d'avoir été choquée, et au-delà de l'aspect humain, elle tient à préciser cependant que cette enseignante ne sera pas au chômage, il y a quelque chose d'embêtant dans cette situation. De fait, ce poste sera remplacé par un Bloc de Moyen Provisoire (BMP) et que cela tend à précariser la profession !

Madame la Principale interrompt Madame l'élue enseignante en lui précisant que ce terme ne pouvait être prononcé puisque le statut de BMP équivaut à un enseignant titularisé (et non contractuel) mais non titulaire du poste.

Madame Montreuil, alors, acquiesce mais tient à préciser que ce statut n'est pas confortable.

En ce sens, Madame la Cheffe d'établissement abonde sur le fait que c'est une situation qui a été privilégiée par la non obligation de mutation pour les enseignants et eu égard à ces constats, elle notifie à l'assemblée que majoritairement, ce sont des postes dévoués aux jeunes collègues... et donc difficiles pour le peu d'expérience qu'ils ont.

Madame Montreuil poursuit son propos et annonce que les enseignants auraient voulu sauver le poste et trouver une répartition horaire autre qui lui permettrait d'octroyer des heures à cette collègue tout en créant des besoins. Ceci aurait eu donc pour conséquence de supprimer les différents dédoublements pédagogiques sur nombre de disciplines proposés par Madame la Cheffe d'établissement... et, on n'y est pas arrivé, car trop compliqué ! En conséquence, on n'est pas en capacité de proposer un autre TRMD que celui établi et soumis au vote aux membres du Conseil de ce soir. Cependant, il est fait état que l'horaire hebdomadaire de nos élèves, soit 26h, ne permet pas d'alourdir les emplois du temps et que par conséquent, ce sont les fondements mêmes de la réforme du collège qui bloquent cette situation.

En réponse à ses propos, Madame la Principale tient à faire rappeler à l'intéressée que lors de l'établissement de ces premiers TRMD, il y a quelques années au sein de ce collège, elle avait souhaité rajouter des heures d'Aide Personnalisée (AP) et de remédiation et que cela avait été mal compris et accepté par les enseignants.

Madame la Cheffe d'établissement lui rappelle ainsi que ses choix ont toujours été orientés à la faveur de la réussite de tous les élèves et non adressés à la sauvegarde de tel ou tel poste.

Madame Crozes souhaite partager le fait que si des élèves (ou familles) choisissent des options, ... cela engendrera systématiquement un alourdissement de leurs Emplois Du Temps (EDT).

Madame la Principale lui fait écho que déjà pour certains qui ont fait le choix de ne prendre aucune option, leur EDT s'élève à 25h semaine.

Monsieur Caul-Futy, élu enseignant, tient à préciser que pendant de nombreuses années, les EDT étaient alourdis par les options et que ... nous étions sources de « sélections sociales » mais que les résultats aux examens pouvaient se ressentir plus performants (plus de mentions).

Madame la Principale rappelle cependant que nombres d'élèves qui choisissaient ses options pouvaient bloquer des prétendants, qui eux, ne pouvaient y accéder et que par conséquent, ils « trustaient » ainsi des places dans des classes « plus élitistes ».

Monsieur Chollet, élu parental confirme ces dires et ouvre le débat sur le fait que 26 heures hebdomadaires, c'est confortable pour un élève mais que pour clôturer les programmes, les enseignants donneront (encore) plus de devoirs.

Madame Guicquéro rappelle la loi sur le caractère uniforme du temps scolaire passé dans un établissement.

Monsieur Chollet évoque le fait qu'avec cette réduction horaire hebdomadaire, nous devons donc être confrontés à plus d'heures de permanence.

Madame la Cheffe d'établissement rappelle que cette problématique a été depuis sa nomination sur poste un enjeu primordial afin que les élèves ne soient pas pénalisés, ... tout comme les enseignants et qu'il y aura une continuité éthique dans l'élaboration des EDT.

Une élue parentale pose la question de la prise en compte de la difficulté scolaire, voire de l'excellence en regard de cette baisse horaire hebdomadaire annoncée et de l'intégration du temps de l'AP aux 26h.

Madame Montreuil rebondit sur le fait que les élèves performants n'ont pas besoin d'aide et que par conséquent, le temps dévolu à l'AP (en classe entière) sera un temps où ils devraient s'ennuyer ! Ce sont les élèves en difficulté qui devraient en bénéficier.

Madame la Cheffe d'établissement et son adjoint parlent alors de différenciation pédagogique, de groupes de besoins, de travail personnalisé sous couvert d'élèves tuteurs, ... et qu'il serait louable, de la part de nos enseignants, de favoriser les groupes d'élèves « moteurs » en autonomisant ces derniers.

Madame la Principale rappelle à cette dernière qu'il existera très prochainement des stages de Bassin, notamment sur l'AP et qu'il reste, à ce jour, encore des places libres pour se former à ces approches pédagogiques.

Une élue parentale énonce le fait qu'ils se trouvent dans une situation « compliquée ». A savoir, il leur faut voter une répartition, qui leur semble être juste, mais que, vis-à-vis de la réforme du collège, ils restent sur des questionnements.

Madame la Principale rappelle à l'auditoire que nous ne voterons que pour la répartition des moyens et rien d'autre !

Une élue parentale demande s'ils pourront poser, en questions diverses, lors du prochain CA, des questionnements et interrogations sur la réforme ?

Madame Guicquéro accepte de droit cette requête.

Monsieur Chollet demande alors une suspension de séance.

20 :40, Madame la Principale suspend la séance du Conseil d'Administration.

20 :55, Madame la Principale rouvre la séance du CA.

Madame la Cheffe d'établissement demande à l'ensemble des membres si de nouvelles questions sont à soumettre au débat.

A la question : « approuvez-vous la répartition de la DGH 2016-2017 ? »

Contre : 12    Abstention : 2    Pour : 4

### **3. Nouvelles actions « Mieux se former au collège » :**

Au vu de la situation (Janvier 2016 - état d'urgence), l'équipe de direction a dû modifier l'offre de propositions pédagogiques pour l'année scolaire 2015-2016. De fait, quatre nouvelles actions sont venues se repositionner ; à savoir :

- Madame Noël / 2 classes « théâtre » en anglais

860€



- Monsieur Caul-Futy / 3 classes « Tapisserie de Bayeux »	1239€
- Mesdames Vince et Duval et Monsieur Espada / CVC « visite Maison de la culture »	590€
- Equipe de direction, Gestionnaire et CPE / « génération numérique »	730€

Soit un total de 25 actions pour un montant de 14821€ - sur une somme allouée de 15410€.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 18  
 Approbation des quatre actions complémentaires

Madame Boussik, gestionnaire de l'établissement, sous couvert de Madame la Cheffe d'établissement propose au vote la demande de subvention globalisée à hauteur de 16591€ composée de l'enveloppe budgétaire de « Mieux se former au collège » à hauteur de 14821€ + 1770€ de « Collège au cinéma ».

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 18  
 Approbation de cette demande de subvention.

#### **4. Convention Agence comptable :**

L'agence comptable qui s'occupe de la gestion de notre collège se voit octroyée la gestion de trois nouveaux établissements en sus de l'existant.

Madame la Principale fait lecture aux membres de l'assemblée de la nouvelle convention entre établissements.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 18  
 Autorisation de signature donnée à Madame la Principale.

#### **5. Contrat maintenance matériel cuisine :**

Madame Guicquéro présente une projection de devis de prestations concernant la maintenance de nos matériels de cuisine sur proposition du Conseil départemental de l'Essonne. Différentes sociétés se sont positionnées et ont fait part de leurs services et de leurs montants respectifs.

Madame Boussik rappelle que nous sommes « façonneurs » de nos repas et que par conséquent nous devons être en capacité de pouvoir répondre rapidement à la demande de nos demi-pensionnaires au quotidien. Cela étant, plusieurs sociétés se proposent d'assurer une maintenance de notre matériel.

Donc après échanges au sein de l'assemblée, un compromis (éloignement-proximité, nombre de prestations, coût unitaire du déplacement, ...) s'est forgé quant à la nature du prestataire à privilégier. Deux sociétés semblent se dégager du lot : « Technifroid » (légèrement plus onéreuse mais toute proche de l'établissement) et « Sogefibem » (certes moins chère mais beaucoup trop éloignée pour être réactive dans l'immédiateté – située dans le département des Yvelines).

Contre : 0      Abstention : 3      Pour : 15  
 Autorisation de signature donnée à Madame la Principale pour la société « Technifroid ».

#### **6. Convention « Génération numérique » :**

Madame la Principale propose à la lecture la convention qui nous liera à l'association « Génération numérique » pour l'action pédagogique proposée aux élèves des classes de 4<sup>ème</sup> sur « Média et sexualité – image de la femme ».

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 18  
 Autorisation de signature donnée à Madame la Principale.

#### **7. Intégration des reliquats supérieurs à quatre ans :**

Madame la Gestionnaire présente un document comptable de synthèse faisant le récapitulatif de toutes les sommes reliquats de plus de quatre années pouvant être intégrées à notre budget et regroupées afin d'abonder la ligne budgétaire allouée à l'achat des manuels scolaires, soit 1726.60€

Une élue enseignante pose la question de savoir si cette somme pourrait être placée ailleurs.

Madame la Principale lui répond qu'elle ne s'y opposerait pas car cet apport peut être déplaçable.

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 18

Approuvé à l'unanimité.

#### **8. Tarifs des différentes dégradations ou pertes :**

Madame la Gestionnaire, sous couvert de Madame la Principale, annonce que notre établissement sera très prochainement équipé par le Conseil départemental de l'Essonne, pour gérer la demi-pension, de l'outil « Turbo-self ».

Cet outil permettra à Madame la Gestionnaire un meilleur calcul des repas à façonner et pour le CD91 une plus grande lisibilité vis-à-vis des utilisateurs de ce service de restauration. De fait, chacun de nos collégiens demi-pensionnaires se verra attribuer d'une carte de self personnelle. Pour autant, l'équipe de direction ne souhaite pas distribuer cette carte à chaque utilisateur dans un premier temps et assurera la gestion au quotidien du pointage de cet outil médiant par nos Assistants d'Education (AED). Pour les membres des équipes enseignante, éducative, de direction, ... il suffira que chacun aille se faire « recharger » la dite carte pour pouvoir consommer sur place un repas.

Donc, Madame Boussik prolonge sa présentation sur les coûts de réparation à envisager pour les diverses dégradations et/ou pertes que peuvent commettre chacune et chacun des utilisateurs au sein de l'établissement.

Une élue professorale demande s'il serait possible d'avoir une copie du dit document de présentation.

Madame la Cheffe d'établissement valide cette demande et fait part aux membres du CA que l'établissement enverra cette fiche aux parents à titre indicatif.

Contre : 2      Abstention : 3      Pour : 13

Approbaton des différents tarifs sur les dégradations et pertes.

#### **9. Information sur la subvention « fonds sociaux » :**

Madame Boussik, sous couvert de Madame la Principale, annonce que l'établissement a reçu une notification abondant la ligne de nouveaux fonds sociaux d'un montant global de 566.06€.

Elle rappelle que dans cet EPLE, cette dotation est (re)versée uniquement aux familles nécessiteuses dans le cadre de la demi-pension... et qui se sont vu modifier leurs situations sociales et professionnelles au cours de l'année.

Une élue parentale demande sur quelle évolution se situe la question des factures impayées suite à la dernière modification des tarifs de cantine ?

Madame la Gestionnaire fait état de la situation à l'orée de ce second trimestre à la lumière d'un premier trimestre plus ou moins bien validé. Seuls restent à ce jour 10 cas d'impayés. Pour toutes les autres situations, nombre d'entre elles ont été résolues soit du fait d'un oubli et donc d'un simple retard, soit, par une (re)négociation et échelonnement de la facture en trois paiements (50€ - versement 1, puis 50€ - versement 2 et enfin restant de la facture- versement 3).

Monsieur Chollet fait part de la grande difficulté qu'il incombe aux familles pour régler et comprendre chaque facture ; se félicite pour autant de la prise en compte par les services de gestion de l'EPLE quant à la notification sur ce document du nombre de repas consommés mais évoque in fine le manque de lisibilité du tarif « repas journalier » par tranche coefficientée définie par le CD91.

Madame la Gestionnaire émet un espoir tout autre avec l'arrivée prochaine de l'outil « Turbo-self » sur une présentation différente de la fiche de facturation.

#### **10. Information sur la subvention « manuels scolaires » :**

Madame la Gestionnaire, sous couvert de Madame la Cheffe d'établissement, tient à préciser que nous sommes dans la capacité de pouvoir générer et débloquer des fonds pour le financement du renouvellement des manuels à hauteur de 3470€ (eu égard à la mise en conformité pédagogique avec la réforme du collège). Cependant, force est de constater, que cette dotation pourra être majorée d'une somme supérieure à l'occasion de l'attribution d'une subvention supplémentaire en devenir. Madame Crozes fait état qu'à ce jour le volume des photocopies a augmenté de façon notoire et ce en regard de l'obsolescence de nos manuels de classe.

## **11. Questions diverses :**

Madame Vince, Conseillère Principale d'Education (CPE) souhaite faire état d'une question éducative quant à l'utilisation des téléphones portables au sein de l'établissement durant la pause méridienne. Force est de constater que moult infractions et délits ont été relevés (prise de photographies et vidéos sans accord partagés, messages sur réseaux sociaux, digression dans l'utilisation des espaces autorisés, ...). Tous ces méfaits engendrent un surcoût pour les équipes de surveillance en termes de régulation et ou d'agissements (visites multiples d'espaces non réservés – toilettes, couloirs, ...).

Madame la Principale rappelle que la situation se dégrade par rapport à celle qui avait été pensée et actée par les premiers protagonistes de cette tolérance. Chaque jour, les limites sont repoussées.

Les membres de l'équipe éducative constatent une déliquescence du respect initial de cette tolérance pour l'utilisation du téléphone portable et donc, tiennent à affirmer qu'ils sont dans une gestion soucieuse de cet objet au sein de l'établissement mais aussi en regard des familles, que le climat devient de plus en plus délétère vis-à-vis de l'utilisation proprement dite.

Les enseignants font eux aussi l'amère constatation que nombre de nos élèves enfreignent le règlement intérieur en se servant sciemment de leur téléphone en classe durant les cours.

Madame la Cheffe d'établissement propose que les élus parentaux puissent se retourner au sein de leurs associations et puissent se renseigner auprès de leurs bases sur quelles attitudes adopter pour enrayer cette spirale négative quant à l'utilisation du téléphone portable au sein d'un EPLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

La Présidente

Le secrétaire

Me GUICQUERO

M. ESPADA